

puisse parler les deux langues à la Chambre, je sais qu'il me faut parler anglais si je veux être compris.

M. HOMUTH: Je dois quand même invoquer le Règlement. Peu importe que l'honorable député soit de langue française ou anglaise, le Règlement s'applique à tous les membres de la Chambre. Je vous prie donc, Votre Honneur, de décider si l'honorable député lit son discours. Hier soir, un membre en vue du parti libéral qui est toujours prêt à critiquer les autres a blâmé un membre de notre parti de lire son discours. Je lui ai dit que je m'opposerais dorénavant à ce que tout honorable vis-à-vis lût son discours.

Des VOIX: Allez.

M. FAUTEUX: Afin de m'en tenir au Règlement, je vais m'abstenir de lire la suite de mon discours. Je demande à la Chambre de me permettre de continuer en français. Je pourrai peut-être amener l'honorable député à partager certaines des idées que je vais exposer et que, malheureusement, il ne pourra pas saisir, mais dont il pourra lire demain la traduction dans le *hansard*.

(Texte)

Monsieur le président, je vais laisser de côté le discours que j'avais soigneusement préparé tant pour cette Chambre que pour les électeurs que j'ai l'honneur de représenter. Je vais, pour obéir au règlement de cette Chambre, parler dans ma langue maternelle. Je vous avoue immédiatement que je le ferai avec beaucoup plus d'aisance et, malgré toute ma modestie, mon discours sera peut-être plus éloquent qu'il ne l'aurait été si je l'avais prononcé dans une langue que je ne possède pas parfaitement. Cependant, je devrai abandonner la thèse que j'avais commencé à développer.

Depuis que l'on a présenté à cette Chambre le projet de loi que nous étudions dans le moment, il nous a été donné d'entendre des discours très intéressants. Les différents partis politiques ont approuvé le principe de la loi, avec quelques restrictions. Avec votre permission, monsieur le président, je désire profiter de cette occasion pour relever certaines choses désagréables qui ont été dites durant ce débat. Je faisais allusion, il y a un moment, à l'unité nationale. Je me permets de mentionner l'unité nationale parce que c'est avec beaucoup de regret et beaucoup de chagrin que j'ai entendu certaines remarques tomber des lèvres de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce).

M. MARTIN: Bravo!

M. FAUTEUX: Je dis immédiatement que j'en suis peiné, car je suis plus attaché, comme

j'ai eu l'honneur de le dire déjà dans les discours que j'ai prononcés en cette Chambre, je suis, dis-je, beaucoup plus attaché à l'unité nationale que je ne suis attaché au siège que j'occupe ici, ou à la carrière politique, ou même au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Je m'en voudrais, avant d'aborder ce sujet, de ne pas prendre toutes les précautions nécessaires, parce que j'aime beaucoup mieux gagner mes adversaires avec un sourire que de leur lancer des injures. Je voudrais être prudent, car je sais que cet honorable député est un membre éminent de la profession médicale et qu'il a joué un grand rôle dans l'administration civile de sa province; cependant, je crois qu'il est de mon devoir de relever une partie des remarques qu'il a prononcées hier en cette Chambre au sujet de ma province. Je cite la partie de son discours que je désire discuter:

Serait-il exagéré, monsieur l'Orateur, de penser que cette mesure peut avoir quelques relations avec les élections qui se préparent dans une province avoisinante, où cette loi, espère-t-on, favorisera la réélection d'un régime libéral? Cette province, à cause de ses familles nombreuses, sera la principale bénéficiaire de la mesure, aux dépens du reste du pays, et en particulier de l'Ontario, d'où proviennent la moitié des recettes fiscales.

Et plus loin, je cite encore les paroles de cet honorable député:

Je crains, toutefois, que ces versements en espèces ne répondent pas à leur objectif s'ils sont effectués selon ce principe, car les fonds ne seraient pas accordés aux provinces qui ont contribué le plus grand nombre de combattants et subi les pertes les plus considérables.

Je pourrais, monsieur le président, continuer à lire d'autres citations du discours de l'honorable député de Parkdale, mais cela suffit. Est-ce possible qu'un membre aussi distingué de cette Chambre songe à critiquer ce projet de loi par lequel le gouvernement du pays cherche à aider les familles qui ont beaucoup d'enfants, par lequel il songe à aider les petits enfants qui n'ont pas demandé de naître, par lequel il veut encourager la natalité? Est-ce possible qu'un médecin qui a dû constater, dans son cabinet de médecin, les angoisses des mères qui attendaient un enfant et qui se demandaient s'il y aurait dans la maison de l'argent ou la nourriture nécessaire pour la subsistance et les besoins de l'enfant; est-ce possible qu'un honorable membre critique cette loi parce qu'elle peut aider une province dans laquelle il y a beaucoup d'enfants, sous le prétexte que c'est une province qui n'a pas, prétend-il, fait tout son devoir durant cette guerre?

Monsieur le président, y a-t-il quelque chose de plus triste et de plus humiliant pour